



Circulaire n° 4209

Circulaire

aux administrations communales et
aux offices sociaux

Objet : Désignation de gestionnaire(s) IAM au sein de votre administration

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le système IAM est un système d'authentification permettant à vos agent-e-s de se connecter aux différentes applications gérées par l'Etat, telles que par exemple le Registre national des personnes physiques (RNPP), MICO20 et le BackOffice de MyGuichet.lu.

Ainsi dans l'objectif d'offrir aux administrations communales une autonomie dans la gestion des différents accès auxdites applications, le Gouvernement a décidé de transférer la gestion d'identité numérique et des demandes d'accès à l'administration des communes et offices sociaux.

Je vous invite dès lors à désigner un ou plusieurs gestionnaires IAM (gestionnaires d'identités, gestionnaires de demandes d'accès, réinitialisateurs de mots de passe) parmi les agent-e-s de votre administration en remplissant le formulaire joint à la présente circulaire et en le renvoyant dûment signé à l'adresse électronique formulaires@ctie.etat.lu.

La gestion des comptes IAM ne requiert pas des connaissances informatiques spécifiques préalables. Toutefois, les gestionnaires IAM sont invités, en cas de besoin, de suivre la formation INAP « Gestionnaires communaux pour IAM (Identities and Access Management / CTIE) », disponible au catalogue de l'INAP à partir de janvier 2023.

Les syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance d'une commune ne sont, à ce stade, pas concernés par cette nouvelle procédure.

Veillez noter que les rôles à attribuer aux agent-e-s pour l'application des dispositions du projet de loi n°7514 concernant la surveillance de la gestion communale, dont l'entrée en vigueur prévisionnelle est le 1^{er} février 2023, vous seront communiqués dans les meilleurs délais par le biais d'une circulaire supplémentaire.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding